



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 23 mars 2020 à 10 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents physiquement les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille. Par voie téléphonique sont présents le maire Jacques Landry, M. Michel Vanier et M. Raymond Paquette formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Johnny Izzi, présent physiquement. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique ;

EN CONSÉQUENCE,

le conseil accepte unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2020.
3. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 3.1 Modification du taux d'intérêt
 - 3.2 Avis de motion – Règlement n°466-2019-1 – Règlement amendant le règlement n°466-2019 afin de modifier les dates de versements de taxes
 - 3.3 Report de procédure 2020 – vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Johnny Izzi, Maire-suppléant et président d'assemblée, déclare à distance la séance ordinaire ouverte à 10h.

En vertu de l'arrêté ministériel MSSS, la présente assemblée a lieu à huis clos et les certains membres du conseil y participent à distance.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11863-03-23 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2020.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

3. DIRECTION GÉNÉRALE

11864-03-23 3.1 Modification du taux d'intérêt

CONSIDÉRANT que la situation de crise sanitaire internationale relative au COVID-19;

CONSIDÉRANT que les mesures de précautions mises en place par le gouvernement provincial pour endiguer la pandémie ont apporté plusieurs mises à pieds auprès des travailleurs;

CONSIDÉRANT que beaucoup de personnes se retrouvent sans emploi ou doivent s'absenter du travail afin de garder les enfants à la maison;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accroître la solidarité auprès de la collectivité de la Municipalité.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE PORTER le taux d'intérêt ainsi que les pénalités prévues aux articles 18 et 19 du Règlement n°466-2019 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 à 0% pour toutes taxes impayées;

QUE la présente résolution soit effective immédiatement et relevée uniquement lorsqu'une autre résolution viendra abrogée celle-ci.

3.2 Avis de motion – Règlement n°466-2019-1 – Règlement amendant le règlement n°466-2019 afin de modifier les dates de versements de taxes

Le conseiller Johnny Izzi dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 466-2019-1 - Règlement amendant le règlement n°466-2019 afin de modifier les dates de versements de taxes



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11865-03-23 3.3 Report de procédure 2020 – vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE SUSPENDRE pour l'année 2020 la procédure de défaut de paiement de taxes de tous les immeubles du territoire.

11866-02-13 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 10h10.

Johnny Izzi
Maire suppléant

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Johnny Izzi, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**